



POWER CORPORATION
DU CANADA

ALLOCUTION

PAR

PAUL DESMARAIS, JR

PRÉSIDENT DU CONSEIL
ET CO-CHEF DE LA DIRECTION

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

LE MARDI 15 MAI 2012

Déclarations prospectives

Certains énoncés dans le présent document, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou, pour ce qui est des renseignements concernant les filiales ouvertes de la Société, traduisent les attentes actuelles publiées de ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre le rendement financier, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et des plans actuels de la direction; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les clients potentiels, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes inhérents, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés des actions et des marchés financiers mondiaux, de la gestion des risques d'illiquidité des marchés et de financement, des changements de conventions et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques liés à l'exploitation et à la réputation, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des opérations stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et sur ses filiales. Bien que la Société considère ces facteurs et hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, ils pourraient se révéler inexacts.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris son plus récent rapport de gestion et sa plus récente notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Afin d'analyser les résultats financiers de la Société et conformément à la présentation des exercices précédents, le bénéfice net est divisé en deux catégories :

- bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions participantes;
- les autres éléments ou le bénéfice non opérationnel, notamment l'incidence après impôt des éléments qui, de l'avis de la direction, sont de nature non récurrente ou qui pourraient rendre la comparaison des résultats liés aux opérations d'une période à l'autre moins significative, y compris la quote-part de ces éléments revenant à la Société, présentée de manière comparable par ses filiales.

La direction se sert de ces mesures financières depuis des années pour présenter et analyser la performance financière de Power Corporation et croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société.

Le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions participantes et le bénéfice opérationnel par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

POWER CORPORATION DU CANADA

Le 15 mai 2012

Lors d'assemblées annuelles antérieures, j'ai abordé un certain nombre de sujets touchant la sélection et la gestion de nos placements. Je vous ai notamment entretenu de ce qui caractérise, selon nous, une solide gouvernance d'entreprise, de notre conviction que la confiance doit sous-tendre chacune de nos activités commerciales et de notre engagement à maintenir une stratégie de placement à long terme, car il s'agit de la façon la plus sûre d'obtenir une stabilité et des rendements durables, tout en agissant comme une entreprise active et responsable sur le plan social.

Les solides valeurs fondamentales et la stratégie de placement avisée, qui constituent depuis des années la pierre angulaire de notre modèle, nous ont permis de demeurer solide face à la crise financière de 2008 et à ses répercussions. Le respect constant de ces valeurs et de cette stratégie de placement sera par ailleurs essentiel au maintien de rendements supérieurs dans l'avenir.

Le concept voulant qu'il faut agir comme un « propriétaire » est au cœur de notre stratégie de placement. Nous préconisons cette approche lorsque nous voulons orienter et renforcer les activités des sociétés dans lesquelles nous détenons une participation. La notion de propriété équivaut à une gestion à long terme. Les propriétaires considèrent leur rôle comme permanent — et non provisoire — et leur sentiment d'implication ainsi que leur sens des responsabilités ne font que s'accroître durant les périodes difficiles.

Au cours de ma brève allocution d'aujourd'hui, j'aimerais discuter d'un autre élément de notre stratégie de placement — la responsabilité sociale de l'entreprise.

Notre conviction à l'égard de la gestion responsable oriente depuis longtemps nos décisions de placement et de gestion. Elle nous a amenés à investir dans des sociétés qui ont des modèles d'affaires durables, notamment dans des sociétés de services financiers et des compagnies d'assurance, car elles font la promotion de la sécurité financière et du bien-être personnels, ainsi que dans des sociétés industrielles qui misent sur la conception de produits responsables.

La gestion responsable nous a incités à devenir de bons citoyens corporatifs, à nous soucier de l'environnement, à soutenir les collectivités où nous œuvrons, et, par-dessus tout, à nous comporter de façon éthique, et avec intégrité.

Ainsi, la gestion responsable constitue depuis longtemps une valeur intrinsèque de la Société et elle demeure aujourd'hui un principe directeur que nous jugeons essentiel à la rentabilité à long terme et à la création de valeur. Puisque nous agissons comme des propriétaires, nous cherchons à préserver l'intégrité et la réputation de notre société, ainsi que sa situation de trésorerie.

Les sociétés qui optent pour une gestion responsable sont prédisposées à investir dans la conception de produits et de services innovateurs et avantageux pour les consommateurs. Ces produits et services entraînent un accroissement du rendement, qui est attribuable à une plus grande satisfaction des clients. Une approche de placement à long terme exige la mise en œuvre de stratégies complémentaires visant à fidéliser la clientèle.

Mon point est que la responsabilité sociale, ancrée dans la notion de gestion responsable, est au cœur de notre approche de placement depuis les débuts de la Société. La gestion responsable est essentielle à l'exploitation d'une entreprise comme la nôtre basée sur la confiance.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Lorsque nous avons réalisé avec succès l'acquisition de la London Life en 1997, les membres de la collectivité de London, en Ontario, étaient inquiets, car ils étaient persuadés que nous allions supprimer des emplois et fermer des bureaux pour les déménager à Winnipeg ou à Toronto. En fait, même si initialement il y a eu une réduction du personnel, nous sommes restés fidèles à notre engagement à long terme envers la collectivité de London. Nous avons conservé la marque London Life et maintenu le siège de nos activités d'assurance-vie individuelle dans la ville de London. Aujourd'hui, grâce à la croissance générale de l'entreprise et à la contribution de notre équipe de London, le nombre d'employés est beaucoup plus élevé que lorsque nous avons acquis la société.

Fait à noter, en mars de cette année, la London Life a été reconnue comme l'une des sociétés phare de la ville de London par les 20 membres du conseil d'administration de la Chambre de commerce de London. Lors de la remise du prix, le conseil d'administration de la Chambre a indiqué que la taille de l'effectif de la London Life — 2 500 employés — en faisait l'un des plus importants employeurs privés de la ville.

Nous avons investi dans la London Life car nous avons une approche à long terme et parce qu'elle affichait d'excellentes perspectives financières. La London Life était gérée de façon responsable, ce qui était conforme à l'approche de Power Corporation envers ses placements. Puis, nous avons agi comme des propriétaires actifs, en améliorant la marque, en élargissant la gamme de produits, en solidifiant les équipes responsables des services financiers et en gérant l'entreprise en vue d'obtenir une croissance durable à long terme.

J'ai aussi cité la London Life car il s'agit d'un exemple probant de société qui soutient les collectivités où elle exerce ses activités.

Il est important pour les entreprises socialement responsables de soutenir les collectivités locales.

Outre l'apport des sociétés de notre groupe aux collectivités où elles exercent des activités, Power Corporation et la Financière Power, dont le siège social est situé ici à Montréal, investissent dans les collectivités partout au Québec et au Canada. Il nous arrive aussi parfois, comme dans le cas des tsunamis en Asie et du séisme en Haïti, d'effectuer de tels investissements à l'étranger.

Nos investissements communautaires mettent l'accent sur la santé, l'éducation, les arts et la culture, le développement communautaire et l'environnement.

Nous faisons ces investissements car nous croyons fermement au rôle important que joue le secteur bénévole, de concert avec les gouvernements et les entreprises, dans l'établissement d'une société meilleure qui offrira des possibilités plus intéressantes à tous les Canadiens.

Nous croyons important de souligner le dynamisme de l'entrepreneuriat qui caractérise, dans une large mesure, le secteur bénévole, tout comme c'est le cas pour l'entrepreneuriat commercial.

Lorsque nous appuyons des hôpitaux ou la recherche médicale, nous investissons dans des entrepreneurs du secteur de la santé; lorsque nous appuyons des universités, nous investissons dans des entrepreneurs du monde de l'éducation; lorsque nous appuyons des théâtres et des organisations musicales, nous investissons dans des entrepreneurs du domaine artistique; lorsque nous appuyons Centraide ou des organismes communautaires qui aident les plus démunis, nous investissons dans des entrepreneurs sociaux et, enfin, lorsque nous appuyons des organismes qui s'engagent à préserver la nature ou la qualité de l'eau, nous investissons dans des entrepreneurs du milieu environnemental.

Ces entrepreneurs sont dévoués et professionnels. Leur engagement est primordial pour notre société, car il l'enrichit, dans le sens noble du terme. Nous sommes fiers d'y contribuer.

Nos investissements communautaires prennent la forme de dons, mais nous sommes conscients que cela ne suffit pas. Nous appuyons l'engagement de tous nos employés et membres de nos équipes de direction qui donnent de leur temps bénévolement pour une cause qui leur est chère. Nos professionnels expérimentés ont beaucoup à offrir et ils peuvent notamment aider leur collectivité à grandir et à prospérer. Nous les encourageons dans leur volonté de rendre service.

Dans certains cas, les organismes de bienfaisance que nous soutenons tirent parti de notre apport initial pour accroître leur visibilité et encourager d'autres donateurs à se rallier à leur cause, ce qui augmente ainsi l'incidence de nos contributions.

Power Corporation, la Société financière IGM et la Great-West soutiennent par ailleurs le programme de dons de bienfaisance Imagine depuis de nombreuses années. Nous sommes fiers de signaler que, grâce à ses investissements communautaires, Power dépasse le minimum recommandé par Imagine pour les dons, soit 1 % des bénéfiques avant impôts au Canada. Au fil des ans, Power a généreusement donné à plus de 800 organismes au pays.

Chez Power, nous croyons qu'il faut non seulement adopter ces comportements propres à la gestion responsable, mais qu'il faut aussi les communiquer de façon claire à nos parties prenantes. Nous jouons un rôle actif dans les collectivités dans lesquelles nous sommes établis et prenons cet engagement très au sérieux. Nous croyons qu'il est maintenant nécessaire pour nous de mieux communiquer nos progrès en matière de responsabilité sociale et nous prévoyons y parvenir grâce à un dialogue constant avec nos investisseurs et autres parties prenantes.

Nous poursuivons également ce processus avec vous aujourd'hui.

Nous collaborons étroitement avec plusieurs des sociétés de notre groupe sur des enjeux stratégiques liés à la responsabilité sociale. Nous avons ainsi créé une tribune efficace où nous échangeons sur les pratiques exemplaires du groupe, car nous visons à apprendre les uns des autres dans le cadre des multiples projets en cours.

À titre d'exemple, les différentes sociétés qui exercent leurs activités sous l'égide de Great-West Lifeco et de la Société financière IGM appuient une impressionnante gamme de projets, notamment des produits de placement responsables sur le plan social, des programmes communautaires et des activités de gestion environnementale.

Du côté de notre portefeuille européen, des membres de notre groupe, comme les sociétés Imerys et Lafarge, ont mis en place des programmes de développement durable qui ont une portée et une incidence de premier plan dans leur secteur et à l'échelle mondiale.

Bien que nous ayons des répercussions minimales sur l'environnement étant donné la nature de nos activités en tant que société de portefeuille, nous avons mis en place à notre siège social, situé ici à Montréal, de saines pratiques en matière de responsabilité sociale et nous avons commencé à quantifier et rapporter nos émissions de carbone aux organismes appropriés. Dans le cadre de l'un de ces projets, nous collaborons avec le *Carbon Disclosure Project* (CDP), afin d'officialiser la divulgation de notre empreinte carbone. Nous soumettrons ainsi pour la première fois un rapport au CDP.

Il existe de nombreux autres exemples de notre engagement à long terme en matière de responsabilité sociale au moyen de la gestion responsable de nos placements. Nous croyons que nous devons faire des progrès dans notre façon de communiquer formellement sur ces projets. Nous continuerons à collaborer avec les sociétés de notre groupe dans l'examen des différentes mesures de divulgation des renseignements relatifs à la responsabilité sociale et dans la recherche du meilleur moyen de communiquer à nos parties prenantes nos réalisations dans ce domaine.

Nous sommes déterminés à montrer comment notre approche à long terme des placements — alliée à la gestion responsable, notamment la responsabilité sociale — constitue un excellent contrefort à l'agitation sur les marchés et permet de générer des rendements soutenus.

Permettez-moi maintenant de parler des changements apportés à la composition de notre conseil d'administration qui ont été annoncés récemment. Power Corporation du Canada réduira la taille de son conseil d'administration en faisant passer de 21 à 12 le nombre d'administrateurs. Le modèle actuel a très bien fonctionné pendant de nombreuses années, mais nous croyons que le moment est maintenant venu d'apporter ce changement, un certain nombre d'administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans. Il s'agit d'une évolution normale de notre modèle de gouvernance qui convient à notre réalité de société de portefeuille. Les administrateurs suivants, dont l'apport à notre succès a été considérable au fil des ans, ne seront pas candidats à la réélection à titre d'administrateur aujourd'hui :

Le très honorable Donald F. Mazankowski a été élu pour la première fois au conseil d'administration en 1996, à l'issue d'une prestigieuse carrière dans la fonction publique. Il a présidé le comité des opérations entre personnes reliées et de révision et a siégé aux comités du conseil suivants : le comité exécutif, le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité de gouvernance et des mises en candidature. Il a aussi siégé pendant plusieurs années aux conseils d'administration et aux comités des conseils de la Corporation Financière Power, de Great-West Lifeco et de ses filiales, ainsi que de la Société financière IGM et de ses filiales.

Président du conseil de H.B. Nickerson and Sons Limited, M. Jerry E.A. Nickerson est membre du conseil d'administration de Power Corporation depuis 1999. Il a présidé le comité de rémunération et a siégé au comité exécutif du conseil. M. Nickerson a aussi siégé à titre d'administrateur de la Corporation Financière Power et de Great-West Lifeco, ainsi que de certaines de leurs filiales respectives, et a siégé à plusieurs comités du conseil de ces sociétés.

M. James R. Nininger a été nommé au conseil d'administration de Power Corporation du Canada en 2001. Il a été président et chef de la direction du Conference Board du Canada durant de nombreuses années. M. Nininger a commencé à présider le comité d'audit du conseil de Power Corporation en mai 2002 et il a siégé au comité de rémunération.

M. Robert Parizeau est membre du conseil d'administration de Power Corporation du Canada depuis 1985. Il est président du conseil d'Aon Parizeau Inc. et il a su faire profiter le conseil d'administration du fruit de sa longue carrière dans le secteur de l'assurance. Par ailleurs, M. Parizeau possède une vaste expérience du secteur bancaire et d'autres industries au Canada. Il siège au comité d'audit depuis 1988.

Conformément à la politique de la Société, qui vise à maintenir une majorité d'administrateurs indépendants de la direction, plusieurs autres administrateurs, qui font également partie des membres de la direction, ne seront pas candidats à la réélection au conseil d'administration. Il s'agit de MM. Guy Fortin, Raymond L. McFeetors, Michel Plessis-Bélair, John A. Rae et Henri Paul Rousseau. Ils continueront, toutefois, à occuper leurs fonctions en tant que membres de la direction principale de la Société ou de ses filiales.

Au nom du conseil d'administration et de nos actionnaires, nous tenons à remercier ces neuf administrateurs pour les précieux services qu'ils ont rendus à Power Corporation et à ses filiales durant de nombreuses années. Notre groupe a bénéficié de leur jugement et de leurs conseils avisés lors de plusieurs transactions importantes effectuées au cours de leurs mandats respectifs. Ils nous ont également aidés à surmonter les récents défis économiques et à obtenir un rendement à long terme solide. Ils peuvent, à juste titre, être fiers de ces réalisations.

Mon frère a parlé plus tôt du départ de M. Philip K. Ryan et de la nomination de son successeur, M. Gregory D. Tretiak, au poste de vice-président exécutif et chef des services financiers de Power Corporation et de la Financière Power. Je veux également exprimer ma gratitude à M. Ryan et le remercier personnellement de son apport important à la Société. Je lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouveaux projets, qui l'amèneront à faire valoir son talent remarquable dans le monde universitaire et dans le cadre de nouvelles fonctions d'administrateur dans son pays natal, les États-Unis. Je souhaite aussi la plus cordiale bienvenue à M. Tretiak; nous sommes ravis qu'il se joigne à notre équipe.

Je termine mon allocution aujourd'hui en remerciant nos milliers d'employés qui établissent des relations solides et durables avec leurs clients et leurs collectivités, afin de s'assurer que nos entreprises restent solides et prospères. Je remercie notre équipe de direction qui possède toute l'expérience et la vision voulues pour gérer efficacement et prudemment notre actif à long terme et pour servir consciencieusement l'ensemble de la collectivité.

Enfin, je vous remercie de votre confiance et de votre soutien. Nous sommes heureux que vous ayez pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui.



POWER CORPORATION
DU CANADA